



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM

AVIS PUBLIC

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 465-2026 DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Hugues Jacob, Directeur général/ greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim à l'effet :

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 2 février le projet de règlement N°465-2026 ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement N°465-2026 **DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX** sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 2 mars à 19h30, à l'hôtel de ville de Saint-Joachim, au 172, rue de l'Église.

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au même endroit, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au <https://saintjoachim.qc.ca/>

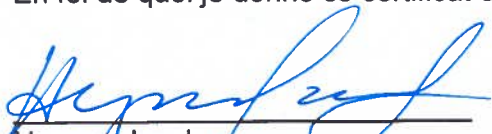
Donné à Saint-Joachim, ce 3^e jour du mois de février 2026.


Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public en date du 3 février 2026 aux endroits prévus par le règlement 433-2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 3^e jour du mois de février 2026.


Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier